



FEDERATION DES CHASSEURS DE L' AISNE

" Rendre à la nature ce qu'elle nous donne "

objet : **Parc Eolien du Vilpion.**

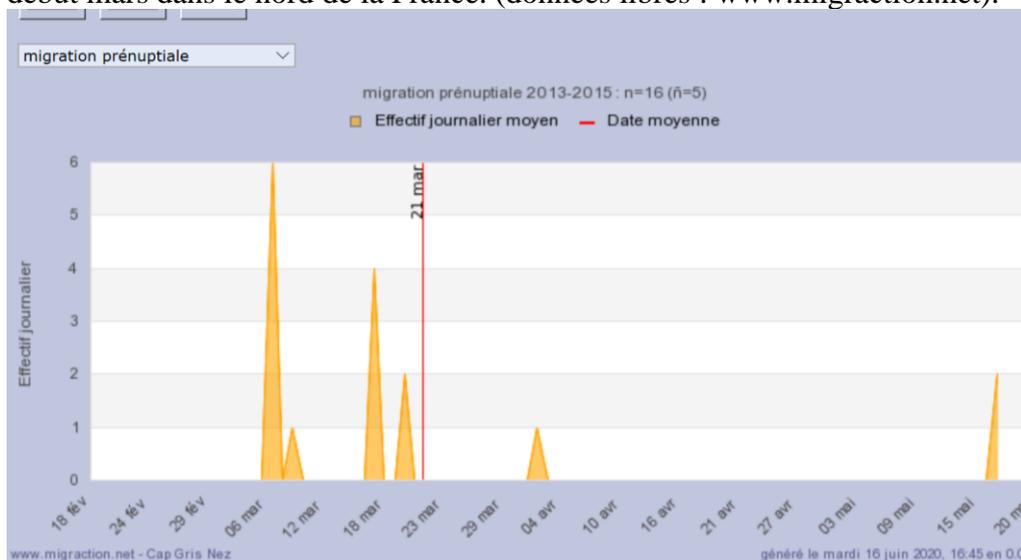
La Fédération des chasseurs de l'Aisne a pris connaissance de l'existence d'un projet de développement éolien sur les communes de Houry, Lugny, Saint-Gobert et Voharies (02).

Ces communes se situent sur un axe stratégique pour la migration des oiseaux migrateurs terrestres dans l'Aisne et en France.

Pour autant l'étude présentée élude complètement cette question. Un seul passage migratoire a été réalisé fin février. Une simple étude bibliographique aurait pu mettre en évidence l'impossibilité de caractériser la migration en un seul passage, qui plus fin février qui donne très rarement lieu à des pics de migration.

Nous rappelons qu'il s'agit ici uniquement de comptages à vue et que l'intensité de la migration est essentiellement nocturne. C'est un aspect qui devrait être pris en compte via un suivi radar. En effet, la migration nocturne est beaucoup plus sensible aux risques de collisions.

Les données de migration mettent en évidence, pour des espèces particulièrement riches en effectifs, des pics bien décalés dans le temps. Ainsi, le pinson migre après début mars dans le nord de la France. (données libres : www.migration.net).

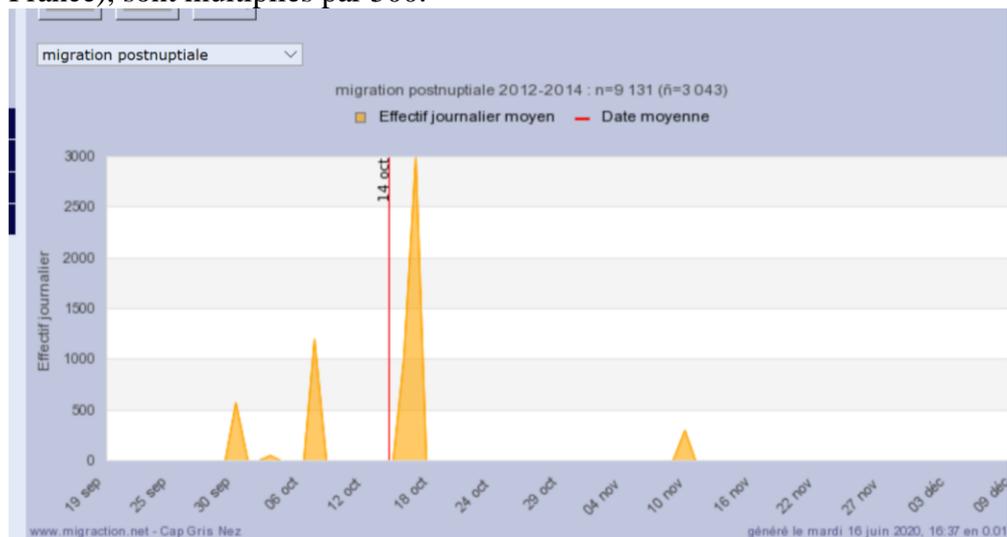


Ainsi, fin février, 0% des pinsons des arbres sont en migration.



La date de suivi est particulièrement mal choisie.

Elle est d'autant plus mal choisie que la migration est beaucoup plus intense en phase postnuptiale. Les effectifs journaliers observés (même site, nord de la France), sont multipliés par 500.



Même en migration postnuptiale, d'importants pics sont observés, ce qui démontre bien que la migration ne peut être suivie sur une journée.

Elle mérite même un suivi sur plusieurs années car les variations interannuelles sont très importantes.

Nos conclusions

En l'état actuel, la prise en compte de l'intérêt migratoire pour les oiseaux sur la zone est nulle. Les comptages sont largement insuffisants.

Pourtant de nombreuses données sont existantes. Il aurait été nécessaire que les données locales soient sollicitées ce qui n'a pas été le cas. Nos seules données diurnes montrent l'importance et l'intensité du secteur dans le domaine.

Les données nouvelles sur les éoliennes montrent que les mortalités moyennes sur les oiseaux engendrées par les parcs varient de 0,3 à 18,3 oiseaux tués par an et par éolienne avec de grandes disparités en fonction de la localisation des parcs (Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune – LPO France – Juin 2017). Les passereaux en migration sont les premières victimes. Eu égard aux connaissances

locales nous pouvons penser que le parc sera particulièrement mortel et notamment sur de nombreux passereaux protégés.

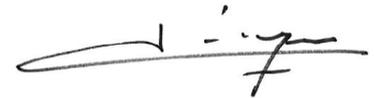
A ce sujet, nous nous étonnons particulièrement que, alors qu'il est largement connu que les éoliennes ou quel soient vont entrainer une mortalité d'espèces protégées, aucune demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée n'ait été insérée dans le dossier.

Ceci apparait comme un manque flagrant et volontaire de respect de la réglementation actuelle et notamment de l'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. En l'état, nous informons le commissaire enquêteur et le promoteur éolien que cette absence de prise en compte de la destruction d'espèce protégée l'expose largement à une condamnation pénale que la présente contribution de la Fédération des chasseurs de l'Aisne n'exonère pas de poursuivre.

Enfin, nous nous étonnons fortement que le promoteur ne prenne pas en compte l'incidence cumulée de l'ensemble des parcs à proximité. En effet, la concentration locale d'éoliennes constitue de plus en plus une ligne de front faisant obstacle à la migration des oiseaux et les possibilités de déviation des couloirs migratoires sont de plus en plus réduite. Ce nouveau parc venant s'insérer dans un des seuls couloirs orienté Nord Est, Sud Ouest qui reste libre entre Guise et Montcornet.

Très cordialement.

Franck DEMAZURE
Président de la Fédération des chasseurs de l'Aisne



Ce 16 juin 2020

